

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROHON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq piastres, par la poste, payables d'avance.

Vol. 2.

MONTRÉAL, 3 SEPTEMBRE 1841.

No. 7.

COMPTE-RENDU DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

En passant de l'éducation collégiale à l'instruction primaire, nous traitons une matière aussi importante et d'un intérêt égal; nous pourrions peut-être dire d'un intérêt plus grand; car le service de cet enseignement s'étendant à un plus grand nombre, il est par là même plus utile; et le bienfait étant plus universel, il s'en suit qu'il est plus grand. On le sait, l'instruction élémentaire est le besoin de tous; c'est le cours d'études indispensable au peuple. Donnez au peuple une éducation propre à sa conscience, à sa position; en un mot, une éducation pleine de religion et d'actualité, et vous aurez très-bien servi votre pays, l'état, la société. Or, le Canada possède déjà un certain nombre de ces institutions providentielles, essentiellement catholiques et par conséquent destinées à exercer sur ce pays une influence majeure. Il est vrai que cette province n'a pas encore toutes les écoles qu'elle est appelée à avoir plus tard; mais on ne peut pas dire que le peuple canadien ait extraordinairement souffert de cette privation; peut-être même cette omission a-t-elle été moins sensible et moins dommageable ici que nulle part ailleurs. Pourquoi cela, demande-t-on peut-être? Pourquoi? parceque le bon sens et la probité native du peuple canadien y suppléaient; parceque l'enseignement religieux surtout remplaçait pour lui, en grande partie, l'enseignement profane. Il y a dans la simple intelligence du catéchisme catholique une éducation plus complète et plus profonde qu'on ne le pense généralement. Voilà ce qui a fait du peuple canadien d'abord un peuple si moral; puis, par une conséquence nécessaire, un peuple réfléchi, intelligent, soigneux de tous ses intérêts.

Ces observations préliminaires nous paraissaient indispensables avant le compte-rendu que nous allons faire de l'enseignement catholique dans les écoles élémentaires de cette province.

Parmi les institutions de ce genre auxquelles nous applaudissons de tout notre cœur, se trouvent en première ligne les écoles des Frères de la doctrine chrétienne. Personne n'ignore que ces précieux instituteurs sont les disciples d'un des hommes les plus remarquables que l'Europe ait vus naître : l'abbé de la Salle paraît tel à nos yeux. L'utilité de son but, l'enchaînement de ses idées, la persévérance de son dévouement, tout concourt à le rendre un des plus dignes modèles à présenter aux amis de l'enfance. Convaincu que, pour plaire à Dieu, il faut être utile aux hommes, le vertueux de la Salle examina comment il pourrait acquitter sa dette ici bas. Il reconnut bientôt qu'un des plus grands services à rendre à la société, serait d'améliorer les mœurs des classes pauvres. Il jugea que, pour y parvenir, il fallait rassembler les enfants dans les écoles, et les préparer, par l'instruction, à devenir des chrétiens, des ouvriers, des pères de famille. Alors il se donna ce problème à résoudre : Par quels procédés nouveaux serait-il possible d'instruire un grand nombre d'enfants à la fois ? Ses méditations assidues et la force de son génie lui firent inventer l'enseignement simultané, qui sera dans tous les temps une des plus utiles, et par conséquent, des plus belles découvertes de l'esprit humain. Il fallait des instituteurs pour appliquer cette méthode, pour la répandre et la perpétuer : l'abbé de la Salle fonda une société religieuse vouée à l'enseignement élémentaire. On croirait ses travaux terminés : les plus pénibles allaient commencer : ne lui restait-il pas à faire accepter ses bienfaits ? Des obstacles de tous les genres furent opposés à l'établissement de ces écoles : on le calomnia, on lui suscita des procès ; ses frères étaient insultés, assaillis dans les rues ; il eut, pendant vingt ans, à lutter contre tous les obstacles, par lesquels l'intérêt, l'ignorance et la mauvaise foi font souvent payer à l'homme de génie les services qu'il rend à ses semblables. Tel fut cet ami de l'humanité, dont la statue, disait un écrivain français, (M. Droz.) devrait être érigée par la France reconnaissante. Nous ajouterions volontiers, par l'univers chrétien ; et notre siècle pourrait bien être le témoin de ce beau triomphe, si la voix du père commun des fidèles proclamait Bienheureux, celui qu'elle a déjà déclaré Vénérable. C'est du moins ce que laissent espérer les démarches actives qui se font actuellement en France pour que l'Eglise ne retarde plus à rendre un culte solennel à la mémoire de M. de la Salle.

Or, ce sont les fidèles héritiers de son esprit et de ses sentimens, que notre ville possède depuis quatre ans. Aussi a-t-elle su les apprécier dès le premier abord. A peine les Frères furent-ils arrivés à

Montréal, que le nombre d'élèves qui se présentèrent fut si considérable que les premiers appartemens destinés pour leurs classes se trouvèrent immédiatement trop petits. On plaça élèves et instituteurs dans un meilleur local ; mais bientôt encore ce nouveau bâtiment fut insuffisant, et la générosité des Messieurs de St-Sulpice fut nécessairement conduite à leur bâtir une nouvelle maison pour recevoir huit cents, mille enfans qui, ces jours-ci mêmes, fréquentent cette vaste institution. C'est déjà assez dire ce que vaut l'enseignement de ces inappréciables instituteurs qu'entoure la protection des Supérieurs ecclésiastiques, que chérit la reconnaissance des parents comme celle des élèves et dont le public est, tous les jours, l'incartable admirateur.

Mais ce que l'on ne dit peut-être pas assez, c'est tout ce que renferme de sens, d'utilité et de valeur l'instruction qu'ils donnent ; ce qu'il y a d'aptitude, de mérite et de persévérance dans de semblables maîtres. Livrés par vocation à la sublime carrière de l'enseignement, ces bons frères en font l'unique affaire de toute leur vie ; ils n'en sont distraits par aucune préoccupation de familles, par aucune vue d'ambition ou d'avénir. Détachés de tout intérêt mondain, de toute idée d'avancement ou de fortune, l'enceinte de leurs classes est l'univers pour eux. Même, il est tels de ces instituteurs qui consacrent tous les instans d'une longue et laborieuse vie à l'enseignement de l'Épéllation syllabaire et qui blanchissent dans la répétition perpétuelle des procédés les plus élémentaires, les plus fastidieux, sans que jamais on voie leur patience se lasser ou leur vocation se démentir ; tant de courage et d'abnégation peut à peine se comprendre. Que Dieu leur en tienne compte !

Un autre avantage d'une congrégation enseignante, c'est que chacun de ses membres travaille à l'envisager à la mettre en renom ; que les bonnes traditions s'y perpétuent, que les méthodes s'y perfectioiment par la réunion des efforts individuels, par la mise en commun des découvertes isolées et qu'enfin les nouveaux procédés s'y propagent avec une merveilleuse rapidité. C'était sans doute la réunion de tous ces avantages qui forçait l'un de nos influents laïcs, en matière d'éducation, d'avouer, lors des derniers examens de ces écoles, " que le meilleur bill d'instruction élémentaire que l'on pût donner au pays serait celui qui réaliserait immédiatement pour nous l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne. "

Telle est la confiance qu'inspirent des hommes que l'esprit de dévouement peut, seul, porter à quitter tout ce qu'ils ont de plus cher au monde, à s'imposer les plus longues privations et les plus rigoureux sacrifices pour venir s'envelir toute la vie dans la profonde obscurité d'une école élémentaire ! Il faut pour cela beaucoup aimer la jeunesse, et se sentir au fond de l'âme quelque chose de bien impor-

tant à lui dire. On peut être sûr que de tels hommes ont encore autre chose à lui apprendre qu'à bien écrire et à calculer. Aussi nous ne pouvons mieux terminer ces considérations qu'en citant les belles paroles que M. l'évêque de Metz adressait à ses diocésains à l'occasion de ce précieux Institut :

“Quel motif d'espoir et quelle joie sensible pour la religion, s'écriait-il, de voir ses enfans confiés à des maîtres qui, à toutes les garanties d'habileté et de savoir qu'exige d'eux la prudente sévérité de nos lois, en joignent de bien plus précieuses encore, celles que la religion elle-même leur demande ; à des maîtres qui savent mettre une profonde différence entre l'*instruction* pure et simple à laquelle on se borne trop ordinairement, et ce qui mérite le nom bien autrement significatif d'*éducation* ; à des maîtres qui, parfaitement convaincus de l'impossibilité d'une véritable éducation en dehors du christianisme, ont fait de sa sainte doctrine une étude sérieuse, et se sont pénétrés à loisir de son esprit et de ses sentimens ; à des maîtres, enfin, qui tiennent de l'autorité compétente la mission spéciale d'inculper à l'enfance les vérités chrétiennes, et qui puisent, dans une vocation sévèrement éprouvée, tout le zèle nécessaire pour en inspirer le respect, l'amour et la pratique !”

(A CONTINUER.)



DU BILL SUR L'ÉDUCATION.

Nous avons raison de nous dire fort de l'opinion du clergé, dans les réclamations que nous nous sommes permises contre les dispositions fondamentales du Bill sur l'éducation ; voici que les observations suivantes émises par le clergé d'une des importantes localités de ce diocèse, en concourant avec les représentations de N. N. SS. les évêques, viennent en preuve de notre avancé et à l'appui de notre thèse :

A une réunion d'Écclésiastiques, qui eut lieu au presbytère de la paroisse de Repentigny, le 25 août dernier, à laquelle étaient présens M. P. Viau V. G., et MM. L. Parent, Quintal, Porlier, Tessier, Morin, Lecours, le projet du Bill de l'éducation ayant été discuté, sur la suggestion qui en fut faite, les Messieurs susdits se constituèrent en assemblée, et M. Viau V. G. agissant comme Président et M. Porlier comme Secrétaire, ils crurent de leur devoir d'exprimer les pensées et sentimens qui suivent :

1^o. C'est avec un regret profond que cette assemblée a lu, sur les journaux de la province, un projet de Bill présenté, le 20 de juillet, par M. le Solliciteur-Général Day, à l'approbation de la Législature, intitulé : “*Bill pour abroger certains actes y mentionnés et pourvoir à l'établissement et au maintien des écoles élémentaires.*”

2^o. Ce Bill, s'il devenait loi, loin de promouvoir la paix, l'union et la prospérité des sujets de Sa Majesté en cette province, ne servirait au contraire qu'à faire naître des inquiétudes, (comme il le fait déjà,) et qu'à exciter des mécontentemens.

3°. En concentrant dans les mains d'un seul homme tous les pouvoirs nécessaires pour former la jeunesse du pays, ce Bill serait propre à inspirer des défiances aux diverses dénominations religieuses, et à exposer à des contrariétés affligeantes la conscience des sujets de Sa Majesté.

4°. Par la proclamation du 10 février dernier, Son Excellence Lord Sydenham exprime la pensée bien flatteuse et bien agréable aux habitans du Canada, que le premier vœu de la Reine est de régner dans les cœurs de ses sujets, et de sentir qu'ils sont contents et qu'ils prospèrent sous son gouvernement doux et juste ; cette assemblée ose dire cependant que ce désir vraiment royal serait trompé, si l'on ôtait aux pasteurs catholiques, la surveillance de l'éducation de leurs ouailles, surveillance qui leur appartient naturellement, et qui leur a toujours été laissée par le consentement unanime des habitans de ce pays.

5°. En concluant, l'assemblée réclame contre les dispositions du Bill projeté, pour les raisons ci-dessus mentionnées, et concourt avec les Seigneurs Evêques et leurs représentans, dans les protestations qu'ils ont déjà filées aux trois branches de la Législature, et elle invite le clergé à se réunir dans ses différentes sections pour les mêmes fins.

P. VIAU, V. G. *Président.*

FRS. P. PORLIER, *PRE. Secrétaire.*

—o—

Nous voyons avec plaisir, que la presse canadienne s'est également prononcée contre la tendance du projet de Bill pour l'éducation élémentaire ; mais parmi les journaux aucun ne s'est mieux exprimé, et n'a mieux appuyé la thèse catholique, que le *CANADIEN* de Québec. Voici en quels termes, son *Correspondant* de Kingston, (et on sait que ce *Correspondant* c'est M. l'Éditeur lui-même,) s'exprimait sous la date du 21 dernier : (*Journal du 25 août*)

“ Je vois que le clergé catholique n'a pas tardé à protester contre le système d'éducation élémentaire proposé par le gouvernement. Déjà l'évêque de Kingston et les administrateurs du diocèse de Montréal ont jeté le gant à l'administration, au nom de toute la catholicité des deux Canadas, qui ne manquera pas de faire écho à cette énergique protestation. Ce bill, comme toutes les autres mesures de l'administration actuelle, a été rédigé dans des vues de concentration de pouvoir entre les mains de l'exécutif, et les actes de cette administration nous ont assez clairement démontré quel usage l'on prétend faire de ce pouvoir.

“ Je vous ai déjà annoncé que la chambre d'assemblée ne serait pas, en toute apparence, appelée à se prononcer sur ce bill dans la présente session ; d'abord à cause de l'opposition qu'il rencontre et de la difficulté qu'il y aura

de concilier la diversité d'opinions qui s'élève à son égard ; ensuite par l'absence des moyens pécuniaires pour faire opérer le système adopté. En effet, la législature ne peut décentement imposer des conditions au peuple, sans entrer pour une bonne part dans les frais de l'éducation. Or le bill pourvoit bien à faire payer une partie de ces frais par la province, et à créer un fond à cette fin ; mais les sources de ce fond n'existent pas. Les prétendues terres dont les revenus sont affectés à cet objet n'existent pas, et si l'on en met en réserve, elles ne seront de long-temps productives. Il est bien vrai qu'on inclut les biens des Jésuites, mais ces biens ne rapportent qu'un bien médiocre revenu, qui à peine suffirait pour payer les frais de pure administration.

“ A propos de ces biens, l'on voit le clergé catholique élever de bien justes prétentions à leur égard. Ces biens ont été donnés dans l'origine non seulement pour l'éducation du peuple, mais pour l'éducation catholique du peuple. Si le gouvernement a rendu les revenus des biens des Jésuites ou une partie de ces biens à leur destination, l'éducation du peuple, c'est parce qu'ils avaient été donnés pour cet objet ; mais on ne peut, en justice et en bonne logique, admettre l'intention des donateurs pour une partie et la rejeter pour l'autre : l'intention de ces donateurs est une et indivisible ; leur don a été fait pour l'éducation d'un peuple catholique, et tant qu'il y aura des catholiques en Canada, à eux, à leur clergé, appartiennent ces biens pour l'objet voulu par les donateurs. On ne saurait reconnaître au gouvernement le droit d'intervenir en pareil cas, que pour assurer l'exécution fidèle de cette volonté, s'il arrivait qu'on la violât. Ainsi je ne me permets pas de douter que toute la catholicité du Canada, dans son intérêt aussi bien que dans celui de la religion et de la justice, n'appuie de toutes ses forces la prétention de son clergé sur les biens des Jésuites.

“ Pour revenir au système d'éducation du gouvernement, je ne pense pas que même l'administration actuelle ose, dans une prochaine session, pas plus que dans la présente, nous l'imposer bon gré mal gré au moyen de “ sa majorité ? ” mais il ne suffit pas de détruire ou faire avorter une mauvaise mesure, il faut en faire une bonne, conforme au sentiment populaire et compatible avec son état social. Le premier point à considérer, ce me semble, c'est la source à laquelle on puisera pour faire opérer un système d'éducation. Puiserons-nous uniquement dans la caisse publique, ou nous adresserons-nous directement à chaque division ou paroisse, ou bien tirerons-nous les fonds nécessaires, partie de la caisse publique, partie des divisions locales ou des individus ? Je ne m'arrêterai pas à l'idée de faire supporter les frais de l'édu-

cation à l'état seul, vu que cela entraînerait nécessairement un patronage et une influence, que je ne voudrais pas voir entre les mains de l'exécutif, et que d'ailleurs cela désintéresserait le peuple jusqu'à un certain point, et que je n'ai rien tant à cœur que de voir le peuple gérer lui-même toutes ses affaires locales. Quant au plan de faire contribuer la caisse publique à l'éducation, conjointement avec les particuliers et les paroisses, et qui est celui adopté dans le bill de M. Day, je l'approuverais assez, si l'exécutif voulait borner son intervention à voir à ce que les allocations publiques fussent bien et fidèlement employées à leur fin, et à régler certaines disputes ou difficultés que l'on ne pourrait convenablement régler; mais bien certainement je rejeterai le don, l'assistance de la législature, si pour l'avoir, il faut conférer à l'exécutif une surveillance et une action prédominantes sur la régie intérieure des écoles. Cela doit être laissé aux pères de famille et aux ministres religieux, agissant conjointement et de concert. C'est là le principe qui fut consacré dans le bill d'éducation du Bas-Canada; il avait déjà opéré avec avantage, et il promettait de doter notre pays d'un excellent système.

« Si l'Exécutif ne veut consentir à renoncer au contrôle dangereux qu'il se réserve dans son Bill, nous resterons avec la seule ressource des contributions locales, et je pense que nos concitoyens connaissent assez le prix de l'éducation pour fournir de bon cœur les fonds nécessaires. Tout ce qu'il y aurait à faire pour la législature, dans ce cas, serait d'autoriser les habitants de chaque paroisse à s'organiser et à se cotiser, comme le faisait le Bill du Bas-Canada rejeté au Conseil Législatif en 1835. Au milieu de notre population homogène et toute catholique, à très-peu d'exceptions près, ce mode de contributions ne souffrira aucun inconvénient; mais il n'en sera pas de même dans le Haut-Canada où la population catholique est éparse au milieu d'une population protestante beaucoup plus nombreuse. Sous ce système les catholiques seraient obligés de contribuer au soutien d'écoles dont ils ne pourraient pas profiter, ce qui serait tout-à-fait injuste et oppressif. On pourrait remédier à cet inconvénient, en disant que les sommes prélevées sur les membres d'une congrégation religieuse quelconque en minorité dans un lieu, seraient remises aux ministres de cette congrégation, ou autres personnes désignées à cette fin, pour être employées à l'éducation des enfants de cette congrégation, selon qu'il serait réglé par cette congrégation. Cette disposition législative pourvoit aussi à la protection des protestants qui se trouvent fixés au milieu d'une population catholique dans le Bas-Canada.

« Ici l'on peut remarquer que le droit ainsi réservé aux congrégations religieuses en minorité, tendrait dans plusieurs cas, si non dans tous les cas, à

induire la majorité à adopter dans la régie intérieure des écoles des réglemens propres à empêcher la séparation et la division des fonds de l'éducation. Il pourra se trouver beaucoup d'endroits où, pour avoir de bonnes écoles, il faudrait les contributions réunies de tous les habitants. Ainsi la majorité sera poussée, par son propre intérêt, à faire à la minorité toutes les concessions possibles et raisonnables. Par ce moyen l'on prévientra les justes plaintes des minorités, en empêchant les majorités de commettre une injustice, une vraie spoliation contre les premières.

“ Tel est l'aperçu succinct de mes vues sur un système d'éducation pour le présent, et j'invite tous ceux de mes concitoyens qui ont réfléchi sur ce sujet à communiquer leurs idées sur le même sujet par la voie de la presse, afin qu'à la prochaine session du Parlement Provincial, nous puissions nous présenter, avec un plan clair et précis pour mettre à la place du plan du gouvernement ; car si nous voulons empêcher ce plan d'être adopté, il faut que nous en ayons un meilleur à proposer. ”

Le Correspondant de la *Gazette de Québec*, en annonçant que les pétitions des évêques catholiques relativement au bill d'éducation ont été présentées le 23 dernier, accompagne cette nouvelle des réflexions suivantes :

“ Ces pétitions expriment sans doute les opinions de presque toute la population catholique du Canada, qui forme certainement une majorité de la population totale.

“ Les pouvoirs du surintendant, révocable à la volonté du gouverneur sont considérés comme ouvrant la porte à une intervention dangereuse dans l'éducation des enfants de parents catholiques. Les revenus des biens des Jésuites sont aussi réclamés comme ayant été donnés, d'après les intentions des donateurs, uniquement pour l'instruction des sauvages et pour l'éducation religieuse de la jeunesse catholique dans ce pays.

“ Il est à regretter que le bill ait été dressé de manière à exciter des craintes à l'égard de la religion, craintes que n'avaient pas fait naître les actes du Bas Canada relatifs aux écoles, d'une date postérieure à 1832, et ces écoles étaient fréquentées par des enfants de toutes les communions religieuses. ”



LE MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL.

Les appréhensions de non-réussite qu'avaient occasionnées aux amis de la religion, les grandes dépenses nécessaires pour l'érection du monument religieux à élever sur la montagne de Rouville, viennent heureusement de dispa-

raître. On nous informe que les plan et prix de ce travail sont arrêtés, que l'entrepreneur est à l'œuvre et qu'il a contracté pour un ouvrage estimé, dans sa moindre valeur, à £323.

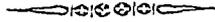
Nous louons les personnes obligeamment placées à la tête de cette entreprise, de ce qu'elles ne reculent pas devant les premières difficultés que présente un si dispendieux projet, et nous osons espérer que le public ne leur donnera pas lieu à se repentir de la confiance, qu'elles reposent dans la générosité de leurs compatriotes. C'est une aide commune, une offrande générale que chaque catholique, chaque canadien doit porter aux pieds de ce monument national. Déjà nous savons quel a été le zèle et l'empressement de la population locale pour ouvrir et pratiquer un chemin tout-à-fait facile sur une des pentes de la montagne. On y a si bien comblé les précipices, aplani les aspérités qu'on peut, aujourd'hui, se rendre aisément en voiture à une très-petite distance du calvaire ; et ce travail sera parfaitement complété au premier moment libre à la suite des pressants travaux de la moisson.

Nous sommes flatté de pouvoir en cette circonstance rectifier une erreur échappée à notre première annonce qui indiquait cette montagne, comme étant dénommée Montagne de Bel-teil, tandis qu'elle est sise exclusivement dans la paroisse de St. Hilaire et est la propriété personnelle de M. Hertel de Rouville, Seigneur du lieu. Nous aimons aussi à rendre hommage à la conduite de cet honorable Monsieur, qui a eu la générosité de joindre une gratification considérable, en argent et en matériaux, au don pur et simple, qu'il a fait, du terrain nécessaire pour asseoir le monument, y fixer une chapelle et procurer une avenue spacieuse pour y monter. De semblables exemples ne peuvent que faire honneur aux individus et à la nation.

Mais tous les efforts et tous les sacrifices d'une localité ne suffiront certainement pas sans la coopération pécuniaire des autres paroisses. D'ailleurs il ne serait pas convenable que quelques-uns seulement eussent part à une œuvre qui doit tourner à l'avantage et à la consolation de tous. La croix est un signe salutaire ; en quelque lieu qu'elle soit élevée, elle porte bonheur : combien donc elle protégera de plages, lorsqu'elle planera, pour ainsi dire, du haut des airs. A l'œuvre donc, catholiques du Canada ; la religion vous presse et votre générosité, on le croit encore, ne peut être en défaut. Aussi espérons-nous pouvoir bientôt former une longue et honorable liste de souscription ; nous connoissons déjà un certain coin qui n'est pas en arrière.

Les travaux additionnels, ainsi que le petit retard dans l'adoption des plans

nécessiteront indispensablement un délai de quelques semaines dans l'inauguration de ce beau trophée religieux et canadien. Nous pourrons en annoncer le quantième précis dans quelques jours.



L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

Le rapport que le conseil de l'Association pour la Propagation de la Foi dans le diocèse de Montréal fait publier, tous les ans, vient d'être imprimé, et il se distribue *gratis* aux différents chefs de sections. Il y en a des dépôts à l'évêché et au séminaire ; de plus, il s'en vend quelques centaines d'exemplaires, au profit de l'œuvre, chez MM. Fabre et Leprohon, libraires à Montréal.

Ce recueil de lettres et de relations pieuses présente un état complet des missions catholiques établies aux lacs Témiskaming et Abitibi ; en outre, il renferme le récit des missions faites au Grand-Lac, au Lac à la Truite et au Fort-William par MM. Moreau et Bourassa pendant l'été de 1840 ; et aussi les détails de la visite pastorale de Mgr. Bourget dans tous les postes et townships situés sur la rive nord de l'Ottawa. Le même cahier renferme la relation d'une mission faite par Mgr. Gaulin chez les Sauvages du Haut-Canada, et une lettre de Mgr. Provencher sur la mission de la Colombie. Le tout se termine par un compte-rendu des recettes et des dépenses de l'Association.

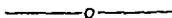
Comme cette publication est ou va être entre les mains de tous les amis de l'œuvre, nous n'en reproduisons rien dans notre journal. C'est pour la même raison que nous avons omis, dans le tems, de publier aucun extrait de rapport donné par le conseil de la même association pour le diocèse de Québec. Il y a pourtant beaucoup d'intérêt dans la lecture de ces récits édifiants des missions catholiques. C'est bien là qu'on voit ce que peut la force de la vérité sur l'homme sauvage, comme sur le chrétien civilisé, surtout lorsque cette prédication est soutenue par le zèle inextinguible de l'apôtre. Oh ! comme les missions dans notre Église sont différentes de ces excursions bibliques de nos pauvres frères séparés, qui ne battent guère qu'à froid sur tous les points ! On voit bien là toute la supériorité de la charité sur le commerce, de la foi sur l'opinion. Ils nous vantent néanmoins leurs prétendus succès : ils nous diront qu'ici ils ont fait accepter tant de bibles, là tant de milliers de *tracts*, ailleurs qu'ils ont rebaptisé nombre de familles, reçu force abjurations ; mais dans tout ceci, souvent ils ne nous donnent pas un nom propre, quelquefois même ils ne désignent pas la localité ; tant ils craignent d'être pris sur le fait

de l'imposture, ou bien, tant ils croient peu eux-mêmes à la persévérance de leurs adeptes ou à la légitimité de toutes ces conversions ! Non, il n'y a pas principe de vie dans toutes ces branches séparées ; il n'y a que le tronc catholique qui puisse porter ces jets puissants que l'on voit croître vigoureux dans les missions de l'Amérique, ou dans celles de l'Inde, de la Chine, de l'Océanie, etc. Sur quelque terre lointaine que ce soit que nous jetions les yeux, nous voyons le catholicisme faire œuvre de dévouement, de zèle et de sacrifices ; aussi, partout où il pénètre il y a succès, civilisation et progrès véritable. Mais où irons-nous pour trouver une fécondité réelle au protestantisme ? Ce serait bien, ce semble, sur ce continent, le grand théâtre de ses efforts. C'est dans les Etats-Unis surtout que le protestantisme se renue avec le plus d'activité. Mais y crée-t-il ? Non, nous le voyons bien. La population américaine est, en grande partie, composée d'Européens qui apportent leur croyance toute faite, et le protestantisme, quelque grande que soit sa portion sur le territoire de l'Union ou dans le Haut-Canada, n'y est que d'importation. Les créations de ce culte ne sont vraiment que des divisions. Semblable à l'esprit qui ne produit plus, le protestantisme américain se décompose, se diversifie, se métamorphose. Travail de mort que cela ! S'il y a quelque chose de vivant, de fort, de viril, de fécond enfin dans l'Amérique, c'est le catholicisme. Lui seul grandit réellement, témoins ces évêchés qui s'y fondent chaque jour ; cette année encore trois sièges, en comprenant celui du New-Jersey, y ont été remplis ; témoins ces églises qui s'y élèvent de toutes parts et qui, certes, sont loin d'être suffisantes ; témoins encore et surtout l'inquiétude qui dévore la partie croyante des protestants, les haines sombres de la plupart des employés de l'erreur, les vengeances fréquentes de la populace fanatisée, l'incendie tantôt des couvens, d'autres fois des églises, enfin les dénonciations et les pamphlets accusateurs de toutes les espèces. Tandis qu'au contraire le catholicisme continue, dans le calme, sa mission de paix, ses travaux salutaires ; qu'il sème dans les labours pour recueillir dans l'abondance et obtenir, chaque jour, quelques succès nouveaux. Voilà ce que nous démontre la revue des publications religieuses, et ce dont nous convainc de plus en plus, pour ces diocèses en particulier, la lecture des derniers rapports de Québec et de Montréal auxquels nous faisons ici spécialement allusion.

DÉPART DE MISSIONNAIRES.—La mission de la Colombie va s'enrichir d'auxiliaires pleins de foi et de zèle ; MM. Langlois et Bolduc, jeunes prêtres du diocèse de Québec, viennent de passer ici, en route pour cette plage lointaine. Ces Messieurs doivent s'embarquer à Boston, pour de là se rendre à Valparaiso, puis à leur destination où probablement ils consumeront leur

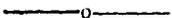
vie à l'œuvre si apostolique des missions. Ce sera un puissant renfort pour M^r. Blanchet et Demers, dont les premières prédications ont eu tant de succès, qu'ils ne peuvent déjà plus suffire à cueillir l'abondante moisson que le seigneur accorde à leurs travaux.

Si c'est une belle vocation que celle de travailler à la sanctification de ses concitoyens, c'en est une bien plus sublime encore et surtout bien plus méritoire de renoncer au monde, à ses jouissances, à ses parens, à sa patrie pour aller porter le salut chez des peuples sauvages, à des tribus barbares, qui sans cela périraient dans leurs ténèbres. Quel noble dévouement et quelle abnégation ! Tant de peines et de sacrifices ne peuvent être dignement couronnés que dans une vie meilleure !



Nous lisons dans le *Morning Courier* du 1^{er} courant que le lendemain le Presbytère de l'Eglise de St. André à Québec devait donner l'ordination au R. M. de la Pelletrie, avec une solennité toute extraordinaire ; et on annonçait surtout que le service se ferait presque exclusivement dans l'idiome français. Messieurs les Méthodistes Presbytériens commencent apparemment à ne pas trouver les cérémonies religieuses trop blâmables, puisqu'ils les veulent multiplier dans leur culte. Mais il y a dans tout cela quelque arrière-pensée ; aussi ont-ils bien soin d'engager les Canadiens à y assister.

Nous n'avons point été étonné de ce procédé du Presbytère de Québec. Mais, en vérité, il faut être bien convaincu de sa faiblesse, pour employer de semblables moyens afin d'ajouter à sa force ou à son nombre. La seule vraie Eglise sut toujours assez se respecter, pour ne point modifier ses formes liturgiques dans la simple vue d'attirer à ses cérémonies ou à ses offices une foule plus nombreuse.



L'assertion de Mr. Aylwin en chambre que "les Canadiens Français sont bien supérieurs à la population d'origine anglaise du Bas-Canada, en éducation, en intelligence et en morale," comme il est tout naturel, a fort scandalisé, les journaux torys qui, bien loin de vouloir admettre notre supériorité sur quelque point que ce soit, réclament, pour l'origine anglaise seule, le monopole de l'instruction et de l'intelligence.

En répondant à leur réclamation *L'Aurore des Canadas* dit ;

“ Quant à l'éducation, nous trouvons la proposition de M. Aylwin trop générale ; nous croyons qu'il se rencontre beaucoup plus de Canadiens que d'Anglais doués d'une éducation supérieure ou classique et que le nombre de personnes possédant une éducation primaire est beaucoup plus grand chez les Anglais que parmi nous. Pour ce qui est de l'intelligence, nous sommes persuadé qu'on peut bien dire la même chose d'une nation, au moins dans les mêmes races d'hommes. Pour se convaincre combien l'assertion de Mr. Aylwin est juste à l'égard de la moralité, il ne faut que consulter le *Calendrier de la prison* et la liste des condamnations dans nos cours criminelles, depuis que le pays est sous la domination anglaise.

À NOS CORRESPONDANS.—Les *Contre-lettres sur l'éducation* sont d'un intérêt trop grand pour être négligées. Nous engageons donc fortement *Un Canadien* à continuer ce travail que nous publierons incessamment.

F. X. V. est aussi inévitablement rennis à un autre numéro.

Nous n'avons pas même pu insérer dans celui-ci la continuation de la solide controverse de M. F. B. sur la RÈGLE DE LA FOI.

NOUVELLES DIVERSES.

ROME.—L'*Univers* reproduit l'article suivant du *Diario di Roma* sur M. Combalot déjà célèbre par ses écrits :

“ Parmi les personnages distingués qui ont visité récemment cette capitale du monde catholique, on compte à bon droit M. l'abbé Combalot, vicaire général honoraire de leurs éminences les cardinaux de Rouen et d'Arras, et l'un des plus célèbres orateurs dont s'honore aujourd'hui la France. Sur les instances de plusieurs amis, il a prêché pendant plusieurs jours dans l'église nationale de St. Louis des Français au milieu d'un grand concours de personnages distingués et élevés en dignité. Son succès a été extraordinaire. Ses discours ont été, ainsi qu'il convient à un orateur sacré, tout entiers dirigés au bien des âmes et à la conversion des cœurs. On a surtout admiré les sermons sur *la miséricorde de Dieu*, sur *l'efficacité de la prière*, sur *la dignité du sacerdoce*, et sur *la dévotion à la Sainte-Vierge*. La simplicité jointe à la noblesse du langage et à la chaleur du sentiment, telles sont les principales qualités qu'on a remarquées en lui. Nous félicitons cet illustre orateur non pas tant pour la science et le talent dont il a fait preuve dans ses discours, que pour le zèle vraiment apostolique avec lequel il prêché les pures et saintes doctrines de l'Évangile.”

IRLANDE.—Fiers de l'avantage qu'ils ont obtenu dans les élections, les Tories insultent leurs adversaires et les provoquent à une lutte plus sérieuse que celle des *hustings*. Déjà même des rencontres ont eu lieu entre les deux partis. On lit dans le *Sun* :

“ A New Birmingham (en Irlande), des batailles terribles ont eu lieu entre les catholiques et les orangistes. Ces derniers ont quitté le terrain après avoir perdu deux voitures ; mais ils avaient tué ou blessé cinq de leurs adversaires. A Neagh, il y a eu un massacre affreux. Les catholiques ont été forcés de battre en retraite.”

Il est à croire que l'aggression est venue du côté des Tories, car M. O'Connell, et tous ceux qui avec lui exercent sur l'esprit des catholiques irlandais une grande influence, ne cessent de les exhorter à la modération et à ne chercher que dans les voies légales le redressement de leurs griefs.

M. O'Connell, qui présidait à Dublin, le 26 juillet, une réunion du comité formé pour demander le rappel de l'union, s'est exprimé en des termes où paraissent dans le plus grand jour les intentions pacifiques, quoique très-fermes du célèbre agitateur.—*Journal des villes*.

PRUSSE.—A l'appui de ce que nous disions l'autre jour sur la question des mariages mixtes, cause principale de la persécution qu'a essuyée Mgr. Droste de Wischering, voici ce qu'on lit dans le *Correspondent d'Allemagne* :

“ La discussion dans l'affaire de l'archevêque, qui avait occupé la Diète pendant plusieurs semaines consécutives, vient d'être terminée. La commission, après avoir déclaré dans son rapport que l'archevêque a été privé de sa liberté d'une manière illégale, a conclu en demandant la réintégration de l'archevêque dans ses fonctions ou une enquête judiciaire à son égard, suivant les lois du pays. Cette conclusion, combattue par le parti protestant, a été vivement soutenue par la noblesse du parti catholique, qui l'a maintenue à une grande majorité. ”

Malgré cet appui Mgr. l'archevêque n'est pas encore mis en liberté ! mais il reste ferme et inébranlable. Il ne cède à aucune proposition qui serait incompatible avec les droits de l'Eglise ; son rétablissement sur son siège est la condition indispensable de tout arrangement. Il insiste non pas pour lui, par ambition, mais afin que réparation éclatante soit faite après un acte arbitraire et injuste.

Le gouvernement prussien n'a pas voulu reconnaître la nomination du chanoine Iven en qualité de vicaire-général de l'archevêque de Cologne ; nomination émanée du Saint-Siège, auquel il refuse le droit de régir l'Eglise catholique en Prusse d'une manière indépendante, comme s'il en résultait un empiètement sur la souveraineté politique du roi. Mais en même tems, il a

cruint de voir le diocèse de Cologne tomber, faute d'administrateur, dans un état de complète anarchie, qui aurait eu les suites les plus graves pour toutes les provinces rhénanes. En conséquence, il s'est arrêté à un terme moyen, et il a notifié à M. Iven qu'il ne s'opposait pas à ce que ce chanoine administrât ce diocèse.

ALGERIE.—La *Gazette de Québec*, sous cette rubrique, dit :

L'*Univers* publie une lettre qui lui a été adressée par M. l'évêque d'Alger, en date du 28 juin. Le prélat annonce le retour de l'abbé Suchet, parti depuis vingt jours pour accompagner une dernière colonne de prisonniers arabes, et porter à l'émir les présents d'usage, s'il pouvait le rencontrer.

Le prélat raconte l'entrevue de l'abbé Suchet et de l'émir, entre Mascara et Tlemceen.

“ L'émir, dit l'évêque d'Alger, a reçu avec émotion le premier prêtre chrétien qu'il eût encore vu. Leur entretien, que la brusque arrivée du général Bugzaid a malheureusement interrompu, était singulièrement intéressant. “ Déjà ils parlaient de Dieu, de son fils, de son église...et cependant ils ne se sont séparés qu'après vingt heures de voyage et les signes les plus expressifs. ”

M. l'évêque termine en citant la lettre suivante qui lui a été adressée par Abd-el-Kader :

“ De la part de notre maître et seigneur, l'émir des croyants, le sultan Scïd Hadji, Abd-el-Kader, que Dieu le protège ! au sublime et très-illustre parmi les plus pieux des chrétiens, Antoine, que le Très-Haut guide toujours dans la voie du salut et de ses bienfaits !

“ Salut à vous !

“ Votre khalifat (vicaire), ainsi que votre interprète, sont arrivés auprès de nous, et, en votre considération, nous les avons accueillis selon qu'il convenait. Ils nous ont apporté les présents que vous nous avez adressés, nous les avons acceptés parce qu'ils nous étaient offerts par vous ; il n'en eût pas été ainsi, s'ils eussent été envoyés de la part de tout autre. Mais vous, vous nous avez appréciés ; vous avez été à même de bien nous connaître, et vous nous aimez... Nous demandons instamment à Dieu qu'il vous inspire toujours les idées du bien, qu'il vous guide toujours dans la voie du salut.

“ Vous nous avez demandé s'il nous serait agréable que vous envoyiez un de vos prêtres auprès des prisonniers français dans le cas où le nombre en viendrait encore à s'accroître à l'avenir. Nous acceptons volontiers cette

sainte proposition, et nous accueillerons avec plaisir celui que vous enverrez, s'il plaît à Dieu.

“ Si vous avez à nous adresser quelque demande *sur n'importe quel sujet*, nous vous informons que notre khalifat Sid-Mohammed-Bel-Allâl a qualité pour nous représenter.

“ Nous avons confiance parfaite en vous, nous comptons sur votre promesse de nous remettre bientôt Mohammed-Ben-el-Mokhlar, ainsi que ceux qui restent..... Leurs familles, leurs enfants les attendent avec la plus vive anxiété ; ils ne cessent de demander à Dieu que le moment de leur réunion ne se prolonge point.....

“ Il est resté à Oran quatre prisonniers ; nous comptons sur leur mise en liberté, et cela par deux raisons excellentes : d'abord parce que vous nous l'avez promis, et ensuite parce que ce sera pour vous une occasion d'accomplir un nouvel acte d'humanité et de pitié.

“ SALUT.

“ *En date du vendredi matin, le 39 rabii tané de l'année 1251 (19 juin 1841.)*”

ORIENT.—Quelques chevaliers français de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pensé que la part qu'ils devaient prendre aux efforts qui seraient tentés pour l'émancipation des chrétiens d'Orient, devait se manifester autrement que par des démarches individuelles. En conséquence, ils ont résolu de convoquer tous les anciens et nouveaux chevaliers, à l'effet de se concerter et de délibérer sur les mesures qu'il serait convenable de prendre.

Le gouvernement de la Porte a écrit aux gouvernemens de Damas, d'Alep, de Saint-Jean-d'Acre, ainsi qu'aux commandans militaires de Jérusalem, de Tripoli et de la Syrie. Il leur enjoint sous peine de destitution, de traiter tous les sujets de l'empire turc avec une égale justice, et principalement en tout ce qui concerne la religion.

Les prêtres chrétiens doivent être traités avec les mêmes égards que les prêtres musulmans. Les églises et monastères chrétiens doivent être inviolables.

Cette lettre du sultan est évidemment le résultat des démarches des grandes puissances chrétiennes, au sujet de la protection qu'elles ont réclamée pour les chrétiens de la Syrie.